

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 17
Ayant pris part au vote
(vote public) : 21
○ Pour : 21
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 29 octobre 2024

Date d'affichage :
Le 29 octobre 2024

DELIBERATION N° :
DC/2024-11-04/07

OBJET DE LA SEANCE :
Assainissement – Eaux
pluviales

Régie intercommunale
Désignation du directeur

AR Prefecture

043-244300307-20241104-DC2024110407-DE
Reçu le 08/11/2024

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance - siège communautaire),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GOUY Pascal,
MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien,
MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc,
PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas
et Mmes DREVET Hélène, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline
et JAMES Marie-Laure.

Excusé : M. GRANGE Jean-Paul.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. SANTY J.-P.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. PEYRARD Nicolas.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

M. le Président rappelle les délibérations n° DC/2024-11-04/02
et DC/2024-11-04/05 prises au cours de la présente séance approuvant
respectivement le transfert à la Communauté de Communes des
compétences « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux
pluviales urbaines », ainsi que la création et l'approbation des statuts
de la régie intercommunale non personnalisée correspondante.

Il explique que dans le cadre des statuts de la régie précitée,
il convient de désigner un directeur conformément aux dispositions
des articles R. 2221-3, 9 et 11 du CGCT.

M. le Président propose que le Directeur Général des Services
de la Communauté de Communes soit désigné comme directeur de la
régie intercommunale « assainissement et gestion des eaux pluviales
urbaines ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans
débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la désignation du Directeur Général des
Services de la Communauté de Communes comme
Directeur de la régie intercommunale « assainissement
et gestion des eaux pluviales urbaines »

- charge M. le Président et le Vice-Président délégué de mettre en œuvre la présente délibération et de prendre toutes décisions utiles dans ce cadre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

François-Régis SABY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20241104-DC2024110407-DE
Reçu le 08/11/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le